

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 38 du 20 septembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les conditions de délivrance du diplôme d'arme aux sous-officiers de gendarmerie.

Du 27 juin 2018

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ fixant les conditions de délivrance du diplôme d'arme aux sous-officiers de gendarmerie.

Du 27 juin 2018

NOR I N T J 1 8 2 4 7 8 3 A

Texte abrogé :

A compter du 17 septembre 2018 : Arrêté du 13 mars 2017 (JO n° 71 du 24 mars 2017, texte n° 37 ; signalé au BOC n° 14/2017 ; BOEM 531.4.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 531.4.1

Référence de publication : JO n° 214 du 16 septembre 2018, texte n° 2 ; signalé au BOC n° 38/2018.

JO n° 214 du 16 septembre 2018, texte n° 2